L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 16 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

CHAMBRES et Pension. — On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, vis-à-vis la Place d'Armes. On parle, dans la maison, le français, l'anglais et l'allemand. 4 jan—

A VENDRE.

JOLI Cottage élevé, 321 Bourgogne, près de l'Esplanade, contenant 7 chambres, vestibule, cuisine, chambres à bain, office, hangar et galeries, rez-de-chaussée pavé, jardin à fruits et à fleurs. Rare occasion pour une famille ayant un revenu modéré, d'obtenir une résidence agréable dans un voisinage tranquille et bien habité. Les paiements à termes seront faciles si on le désire. G. Ad. Bailler, 51 rue du Camp. 12 janv.—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Wilhelmine Finke, épouse de M. H. Pateman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,037—Division D.—Attendu que Mlle Sophie Pateman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Wilhelmine Pateman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 jan—15 19 24

Succession de Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,625—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Emily Glover, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 janv—14 18 23

Succession de Domingo Fatjo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,860—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. A. Planchard, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 janv—10 15 19

Succession de James Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,921—Division A.—Attendu que Mme Mary Eva Burns, épouse de Joseph Deegan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Burns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 jan—9 14 18

Succession de William Garvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,950—Division B.—Attendu que Mme Kate Garvey, née Doyle, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Garvey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 janv—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS

Henry Greff vs Dr Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,169—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jos Garidel, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 janv—15 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29 018—Division D—Jacob Van Wickle vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens faite par le pétitionnaire, Jacob Van Wickle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. L. Flanders, notaire, en son bureau No 47 rue Carondelet, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 17me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15janv—3f au 17fev

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 29,004—Division—P. R. Angelovich vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Peter R. Angelovich, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le 15 (quinze) février 1890, à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire leur fasse abandon de ses biens et leur expose un tableau de ses affaires, de pour ceux donner l'application et le proposition du pétitionnaire à ses créanciers pour le demander du temps pour payer ses dettes en entier ou pour être déchargé de ses dettes sur le paiement d'une portion de sa dette et si aucun créancier ne s'accorde pas pour accepter cette proposition, que la réunion de la majorité ... la décharge ... sont considérées ... autres affaires présentées par les créanciers, comme S. ... se jugeront ... que E. J. Morel, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
Signé. ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 janv—3f au 15 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 28,800—Division E.—A. Delvaille Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de A. Delvaille & Son et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement, membres de la dite raison sociale, soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nlle-Orléans, 17 décembre 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
18 déc—3f au 20 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,731, Division A—E. Frayne vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de la raison sociale E. Frayne & Co., composée de Raymond Frayne et William L. Le Bon et de Raymond Frayne, individuellement, soit, et est par le présent, acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant James B. Ward, notaire en cette ville, en son bureau No 60 rue Carondelet, le SAMEDI, 18me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires de la dite raison sociale et de Raymond Frayne, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété de la dite raison sociale soient suspendues et que E. J. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1889.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 déc—3f au 18 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward Kerna vs ses Créanciers—No 28 972—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Kerna, ... dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, notaire, en cette ville, en son bureau No 17, Place Commerciale, le MERCREDI, 12ème jour de février 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 9 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
10 janv—3f au 12 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—May & Vaught vs leurs créanciers—No 28,933, Division A.—Ordre de cour.—Que l'enregistrement et la lecture de la pétition et des tableaux annexés, à la cession ... que la cession de propriété de la maison commerciale de May & Vaught et de E. A. S. Vaught, Albert H. May et Edward S. Maunsell, individuellement et comme membres de la dite maison sociale, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire, le 5 février 1890, à 11 heures A. M. pour prendre en considération les affaires ... nommer un syndic ... de la propriété et de l'actif ... de décider s'il convient de revêtir le syndic de l'autorité de faire tout compromis et de régler à un endroit ... dans le but d'arriver à une prompte et économique liquidation des affaires des dits insolvables, que B. C. Elliott, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que ... en ce temps toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leur propriété soient suspendues.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1890.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 janv—3 f en 30 jours

DENTISTES.

G. P. Mahoney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRÈS DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma déliberté pour travaux reconnus supérieurs.
22 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le concert de leur art.
Pose de palais artificiels.

SCIENTIFIC AMERICAN
Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.
A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.
In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.
COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,
No. 14 rue Carondelet.
Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889:

Primes d'incendie	$211,493 43	
Primes de rivières	24,789 93	
Primes maritimes	9,579 31	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	78,727 07	
		$324,589 74
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1888	$85,501 30	
Primes remboursées	30,191 86	
Réassurances	30,519 52	
Commissions	24,008 65	
		160,216 27
Primes nettes acquises		$174,383 41
A ajouter intérêt		35,584 97
Total des recettes		$210,976 38
Moins—		
Pertes par le feu, payées	$70,202 69	
Pertes de rivières payées	3,143 55	
Pertes maritimes payées	3,503 65	
Pertes non ajustées en non échues	32,351 49	
Dépenses de bureau et d'agents, Board of Underwriters, taxes et licences	41,877 07	
		156,997 85
Profits nets		$53,966 53
A ajouter, gains de profits et pertes		8,308 23
		$62,216 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$170,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	548,536 00
Actions de banques et autres	128,362 00
Billets à recevoir	21,463 21
Argent comptant	25,047 37
Propriété foncière	25,628 35
Primes en voie de collection	24,831 00
	$663,013 51

PASSIF.

Capital actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	85,501 30
Réservé pour pertes non payées	32,351 49
Réservé pour licences non payées dans d'autres Etats	300 00
Dividendes	18,750 00
Surplus	150,110 72
	$663 013 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 13me jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (et entre du premier instant) intérêt déclaré le 1er juillet, 1889 (CINQ POUR CENT), second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $34,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
G. W. Sentell,	Walter C. Flower,
I. L. Lyons,	Jos. Vignes,
Colonel T. L. Macon,	A. Elsnes,
N. Landry,	J. M. Walsh,
Chas. Holloway,	T. S. Waterman,
F. J. Odendahl,	Frederick Wing,
W. G. Phelps,	P. Werlein,
W. G. Wheeler,	A. M. Silbernagel,
J. M. Frankenbush,	A. G. Lobdell,
Isaac L. Marx,	Lloyd R. Coleman,
J. J. Cockburn,	C. Hernandez,
H. T. Cottam,	G. Eiser,
J. A. Braselman,	J. A. C. Wadsworth,
	A. M. Delavallade

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7me jour décembre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
Interdiction de Angèle Candide Avinene, femme de Michael Hoeffner, No 27,787, Division "D".
Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J., pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts saisis de cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales données,
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinene la déclarant incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.
Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt Neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 8me jour de novembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:
Interdiction de Isaac Kern—No 27,923—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. Moise & Cahn, Esqs., pour Chas. Lob et C. B. Stafford Esq., curateur ad hoc; et après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Isaac Kern interdit et incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et que la dite propriété soit placée entre les mains du pétitionnaire Chas. Lob, curateur et aux frais du procès.
Jugement rendu le 8 novembre 1889.
Jugement signé le 12 novembre 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 12ème jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
13 déc—3 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
Interdiction de Emma Sauter, No 27,595, Division A.
Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, Charles G. Gordon, Esq., pour le demandeur et B. C. Elliott, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter la défenderesse. Après avoir entendu les plaidoyers, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales données,
Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Sauter, la défenderesse, soit, et est déclarée incapable d'administrer ses affaires, et est interdite.
Jugement rendu le 1er octobre 1889.
Jugement signé le 5 octobre 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent quatre-vingt-neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
18 déc—3f au 20 fév

J. F. Meiffren... vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,516.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par ... le syndic des créanciers de cette affaire ... ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 déc—31—janv 4 9

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tous ont lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES

Grand Tirage Mensuel,
A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits ... reconnus par les plus hauts tribunaux; ... défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.
... le prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet ayant un autre nom ... est une escroquerie.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif de groceries, vins, liqueurs, etc., etc.
Thos. J. McCarthy vs M. Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un ordre de vente daté le 13 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 17 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A l'encoignure des rues Dryades et Philip, un grand assortiment d'épiceries de choix, vins, liqueurs; ainsi que les installations, vitrines, etc., d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 jan—14 15 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,085 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts réclamations et demandes, étant un quart indivis de la dite succession, mobilière, immobilière droits et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.
La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon; mesurant soixante pieds de face rue Annonciation sur cent un pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24,31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Marie St-Martin, veuve de John Carran vs. Frederick Bretz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et ayant, au pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 38 pieds 3 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se resserre par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 26 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.
Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julia Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues New Orléans, les Ridelle et Prosper et les avenues St-Bernard et London, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds deux pouces de face à la rue New-Orléans, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces six lignes sur la ligne vers la rue Solidelle, et cent neuf pieds sur la ligne vers la rue Prosper, et trente quatre pieds huit pouces dans le fond. Acquis par la défenderesse, de Johanna Coates, le 23 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Doriocourt, Jr, notaire, Livre du Bureau de transfert 134, folio 412.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.
Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,6?6—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Delord, Remparts et Julia, désigné comme lot No trois, sur un plan dressé par C. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de J. Hermann ex-notaire, et mesurant vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.
2° Une réclamation contre le Mechanics Homestead Association de cette ville pour dix actions de stock souscrite par feu Patrick Ryan, conformément au livre No 155 séries A sur lesquelles $537 50 ont été payées—et se montant, avec l'intérêt, à la somme de $745.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—6 13 20 27—1 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Teutonia Insurance Company Rudolphe Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,457.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente trois pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, plus ou moins.
2° Une autre portion de terre dans le même ilet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.
Acquis par le défendeur de Johanna Coates, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, jr., notaire, livre du bureau de transfert 134, fol. 277.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytanée bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.
Noah B. Cotton vs Mme Delphine Philips et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,633—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, avec
Toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'ilet No 35 borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Pitt et Prytanée, savoir:
Premièrement—Quatre certains terrains désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Dix-huit, d'après un plan lithographié déposé en l'étude de feu A. Mazureau, notaire de cette ville, lesquels terrains mesurent comme suit: les terrains numéros Un, Deux et Trois sont contigus les uns aux autres et ont chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le terrain numéro Dix-huit attenant à l'arrière, a trente pieds de façade rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Deuxièmement—Un certain terrain désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par A. S. Phelps, en date du 25 février 1849 et déposé en l'étude de feu J. R. Beard, notaire. Le dit terrain mesure vingt-huit pieds six pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.
Teutonia Insurance Company vs Joseph A. Saint-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,459—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, faisant partie de la propriété qui a appartenu à Fleitas, désigné par le numéro huit, dans l'ilet numéro cent, borné par les rues Rocheblave, Tonti, St-Philippe et Dumaine et mesurant vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre vingt dix-neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot sept, et à peu près pris au milieu mesure de l'autre côté.
Acquis par le défendeur de Johanna Coates, le 24 décembre 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du Bureau de Transfert, 134, folio 494.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Marie Dennee, veuve etc. vs Alphonse V. Philipe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,758—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Tous les droits, titre et intérêt de Alphonse V Philipe, défendeur dans le procès de James Seymour vs Louis Seymour, et numéroté 27,178 sur le Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ensemble avec le billet hypothécaire sur lequel le dit procès est basé, étant un billet pour la somme de $390 00, fait par Louis Seymour à son propre ordre, et endossé par lui, daté le 9 novembre 1887, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du 9 novembre 1888 jusqu'à paiement.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 janv—16 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet, (la rue à l'arrière étant Julia.
Charles Lob vs Mme A. C. Avinene, veuve de Michael Hoeffner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,597—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julie, mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St-Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne de côté vers la rue St-Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt sept pieds cinq pouces et six lignes de largeur dans le fond.
Etant la même propriété que la défenderesse a acheté de Emi e Angaud d'après un acte pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 12 novembre 1885.
Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 jan—15 22,29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.
George D. Geddes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,029—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 janvier 1890 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les dépendances, accessoires, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo, désigné comme lot numéro quatre sur un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 4 septembre 1855, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, lequel dit lot mesure, au pied américain, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 jan—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Leggett et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,755—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs-Elysées, entre Amour et Bons Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro trois carré de ...ut sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et dix pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ensemble avec quatre-vingt dix actions maintenant réduites et réalisées au fonds de capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comprises avec la propriété ci-dessus.
Saisie dans la susdite affaire.
Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante cinq dollars, montant du prêt de stock dû, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mars 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions ... avec huit pour cent d'intérêt par an sur cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876, huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877, huit pour cent d'intérêt par an sur vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887, ainsi les frais de justice, et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire sans recours, ... le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cent piastres. L'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Veuve E. Tudury vs. Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,082—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Johnson, Pleur, Bienville et Conti, mesurant huit pieds neuf pouces de face à la rue Johnson, quatre-vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, cinquante quatre pieds deux pouces et une ligne vers la rue Conti, ensuite s'élargissant à angle droit vers la rue Conti de dix-sept pieds, ensuite une seconde profondeur parallèle à la rue Conti de vingt-neuf pieds dix pouces et vingt cinq pieds neuf pouces de largeur dans le fond. Acquis par le défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Moses Fox vs. Louis Trost, No 16,930, du dossier de la Cinquième Cour de District pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'acte exécuté par le shérif, le 15 avril 1867, enregistré au bureau de transfert, livre 92, folio 397.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.
American Homestead Company vs les héritiers de Mme Félix Veau, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,733—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville (Faubourg Marigny) dans l'ilet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur; le dit lot forme partie du lot désigné par le numéro 200 sur un plan du dit Faubourg Marigny, borné sur un côté par le lot 199 du dit plan.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 déc—23, 30—janv 6 13 20 25,

PAR LE CONSTABLE.

Jas. P. Harvey vs P. F. Kendall.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 16,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable N. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 24 janvier 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 janv—14 19 24

Louis Pujol et als. vs. Charles Olivier.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 12,123.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Luzenberg, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan au Bayou St-Jean, en face la maison ... Southern Park, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 18me jour de janvier 1890, à 9½ heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un skiff et une paire de rames.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
7 jan—7 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés du Troisième District.
Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.
Deux cottages et cinq lots de terre, rue Claiborne.
Une vieille bâtisse, Avenue Washington.
Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Meischer et als.
Vente pour un partage.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 8me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890, Dossier No 28,785, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Meischer et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 14, de l'ilet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Villeré (anciennement Girod), lequel lot mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, recouvert en ardoises, connu comme le No 70 rue des Arts et ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No 645 bornés par les rues Claiborne, Robertson, (anciennement St-Jean Baptiste), Musique et Arts, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Claiborne et Arts.
Les améliorations comprennent Deux cottages, Grange, Hangars, etc., convenables pour une vacherie, de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne, (anciennement St Avid) lequel mesure 26 pieds 9 pouces et 1 1/3 lignes de face à l'Avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Les améliorations comprennent: Une vieille bâtisse, barrières et citerne.
Toutes les propriétés ci dessus sont entre lignes parallèles, toutes plus ou moins, et en mesure américaine, conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Termes et conditions.—Une moitié ou plus, ou le tout comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans, en billets divisés en coupons pour satisfaire les parties ... avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes de 1890.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
12 janv.—12, 19, 26—fév. 2, 9 15

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente pour effectuer un partage.
Propriété dans le Premier District.
Maison double No 70 rue Miro, entre les rues Communes et Gravier.
No 27,507.—Gustave Mazzei vs Mme Vve M. Antoine, et als.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci après, à savoir:
Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Communes, Galvez, Gravier et Miro, étant l'ilet 145 sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ex-voyer, déposé au bureau de D. L. McCay, ancien notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces 5 lignes, ayant le même front et le fond, et le dit lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.
La dite propriété devant être vendue sujette à l'habitation qui s'y trouvent et qui peut exister en faveur de la veuve de Pierre Antoine, décédé.
Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citerne, etc.
Conditions—Comptant.
Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur sera tenu au dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 janv—11 14 18 25—fév 1 8 15

PAR D. E. MORPHY.

Grand stock d'épiceries, etc.
Charles Desforges vs ses créanciers.
No 28,890—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI 17 janvier 1890 à 10 heures et demie A. M., au magasin No 307 rue Magazine, coin Gaiennie, d'après un ordre daté du 8 janvier 1890 par l'Honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé:
Tout le contenu du magasin ci-dessus mentionné, consistant d'un grand assortiment d'épiceries, vins, liqueurs, installations du magasin, etc.
Conditions—Comptant.
7 janv—7 12 16 17

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur non améliorée, voisine du Parc Audubon.
Succession de Wilson A. Junker.
No 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan—
1° Un carré d'ilet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages etc., y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, borné par les rues Walnut, Esther et Anne et la partie supérieure de la propriété Foncher et mesurant 300 pieds rue Walnut, 63 pieds rue Esther 53 pieds rue Anne et 3·0 pieds du côté supérieur de la propriété Foucher.
2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, (désigné par le terrain No 9 sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 21 avril 1884) dans le carré d'ilet borné par la limite inférieure du Upper City Park et les rues Magasin, Calhoun et Constance, mesurant 28 pieds 5 lignes de face sur la ligne inférieure du Upper City Park, sur 123 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
5 janvier—5, 18, 25—février 1. 8.

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Alex. Levy.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur.—Bureau, No 40 rue Royale.—VENDREDI, 31 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 décembre 1889, dans l'affaire de la succession de Alex. Levy, No 27,744, il sera vendu—
Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos Trois et Quatre sur un plan de C. A. Hiden, voyer, daté le 3 avril 1848, déposé comme le plan No 22 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire de cette ville, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces rue Annonciation, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison de résidence à deux étages, en briques, ayant un auvent en bois sous lequel on peut faire du blanchissage, une citerne, des cabinets d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 181 rue de l'Annonciation et jusqu'à présent occupé comme résidence par Alex. Levy.

Actions.

550 actions du fonds capital du Ryland Mining Company.
Conditions—Comptant en passant les titres. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890; et un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant au moment de la vente pour l'assurer.
L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 déc—31—jan3 10 17 24 31

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

La Goélette "E. T. C. Gaspard", magnifique et solidement construite,
Avec tous ses agrès, mobilier et accessoires.
Succession d'Eugène Gaspard.
No 28,750—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 janvier 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:—
Une certaine goélette, appelée la "E. T. C. Gaspard", ensemble avec tous ses agrès, voiles, mâts, accessoires, mobilier qui se trouve en elle, et telle qu'elle est actuellement dans le Vieux Bassin, au pied de la rue Marais. Elle est en bon état et d'un gros tonnage de 28.25 et 26. 85 net, conformément à une licence émise dans le port la Nouvelle-Orléans le 25 février 1889.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 jan—4 11 18

PAR D. E. MORPHY

Vente importante de groceries de famille, vins, liqueurs, cigares, tabacs à chiquer, etc., etc.
Edward Kerna vs ses créanciers.
No 28,972—Division D Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, en bloc ou en lots à la convenance des acheteurs le LUNDI 27 janvier 1890, à 10 1/2 heures A. M., au magasin No 411 rue Canal coin Johnson, d'après un ordre daté le 10 janvier 1890, de l'Honorable Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.
Tout le contenu du magasin ci-dessus mentionné en bloc ou en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Strictement comptant.
16 janv—16 22 26 27

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington situé à Spanish Fort.
Dans l'affaire de la succession de John Barbe.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 27,364.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 18 novembre 1889, je vendrai la moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington, situé à Spanish Fort, lequel a rapporté la saison dernière un revenu de près de $1,200.
Conditions—Comptant avant le transfert, et un dépôt en comptant de $100 sur les lieux pour garantir la vente.
16 janv—16 24—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Deux magnifiques chevaux et un wagon à ressort.
Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs ses créanciers
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C"—No 29,004

Vente de syndic provisoire.

LUNDI, 27 janvier 1890 à 11 heures A. M., devant mon bureau No 16 rue Bourbon, près Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1890, je procéderai à la vente de 2 chevaux et 1 wagon, conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
B. ONORATO, Encanteur.
15janv—15 21 27.

ANNONCE JUDICIAIRE
Le contenu d'un magasin de Fruits en gros.
Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs ses créanciers
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 29,004.
Vente de Syndic Provisoire.

SAMEDI, 18 janvier 1890, à 10 1/2 heures A. M., au local No 15 rue S. Peters, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1890, je procéderai à la vente du contenu du dit local consistant en un stock de fruits et produits, tels que Limons, Pacanes, Figues, Patates, Choucroute, etc., et, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
B. ONORATO, Encanteur.
15 janv—à la date

Succession de F. Andrieu.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 27,6?8.
Un lot de comptes ouverts.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—Le MARDI, 21 janvier 1890, à 11 heures A. M., à mon bureau No 16 rue Bourbon, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté le 3 janvier 1890, il sera vendu—
Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée et dont le détail sera lu le jour de la vente.
Le tout sera vendu en bloc et pour du comptant.
9 janv—9 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Maisons désirables à deux corps de logis, dans le premier et le second district.
Dans l'affaire d'Eugène Gaupp et als vs Mary Gaupp, mineure.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 2,937.
Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, décrétant un partage, ayant été rendu le 15 novembre 1889 et signé le 21 novembre 1889 et aussi d'un ordre du même juge, conformément aux délibérations d'un conseil de famille en date du 24 décembre 1889, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No 17 du dit ilet, et mesurant 31 pieds de face à la rue Gasquet, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros municipaux 101 et 103 rue Gasquet, contenant, ensemble, 8 chambres; dans le fond de la cour, une bâtisse en bois à deux étages, contenant 4 chambres; 2 citernes, lieux d'aisances, hydrant et cour pavée. Le tout en très bon ordre et en bonne condition.
2° Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Bassin, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts, sur 62 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.
Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros 121 et 121 1/2 de la rue Remparts, contenant, ensemble, 8 chambres et cabinets et arrière, vérandah sur le devant avec balustrade en fer, gaz dans toute la bâtisse.
Dans la cour une bâtisse séparée à deux étages contenant 4 chambres; 2 lieux d'aisances, 2 citernes et la cour bien pavée.
Le tout en bon ordre et en bonne condition.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.
28 déc—28—jan 4 11 18 25—fév 1

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de choix, faisant face au Chemin du Bayou et l'Avenue de l'Esplanade.
Succession de Charles Henry Babad.
No 28,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété qui suit, savoir:
Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurent chaque, en mesure française, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises, 6 chambres, mansarde, une bâtisse dans le fond ayant 2 chambres, une chambre à blanchissage, écurie, etc., et sur le lot attenant une bâtisse à un étage avec 2 grandes chambres d'étendue, une bâtisse dans le fond, écurie, etc., connue comme No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des plus attrayantes parties de cette belle Avenue, et est près de la résidence de MM. Cassard Chambers, Bienvenu, Torre, Gardner et Dreyfous.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, et à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets à son ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sûreté de "non aliénando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement des billets. Assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police au détenteur.
L'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat dues en 1890, et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire.
12 janv—12 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété près du Parc Audubon.
Succession d'Eudora C. Williams, épouse de T. de S. Tucker.—No 27,176, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu, à l'encan—
Deux certains lots de terre dans l'ilet No 13, à Burtheville, borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la ligne de la propriété Foucher de ... Ciréd ou Parc de ville—lot No 11 et améliorations, 30 pieds de face à la rue Preston sur 162 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 23 30 pieds de face à la rue Market sur une même profondeur que le lot No 11.
Les bâtisses et améliorations sur le lot No 23 ne sont pas incluses dans la vente et le dit lot est vendu sujet à un bail à raison de $25 par mois expirant le 3 avril 1896.
Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente; actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John J. Barnett, notaire.
25 déc—25—janv 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.
Wagons à coton, Réclamation, etc.
Succession de Benjamin S. Harrison.
No 26,507.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 22 janvier 1890, à midi, rue North Peters, entre Conti et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—
1° Onze wagons à coton construits d'après une patente décrite au défunt et distribués comme suit:
2 à l'endroit de la vente nommé ci-dessus.
3 au No 560 Esplanade, coin Dorgenois.
4 rue Dorgenois, entre Bienville et Douane.
2° Aussi, un certain procès institué à la Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane, intitulé "Benjamin S. Harrison, pour l'usage, etc., vs. Wilson, Childs & Cie, pour dommages résultant d'un bris de contrat illégal, (vingt mille piastres)", étant No 11,074 du dossier de la dite cour, actuellement pendant et non décidé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
11jan—11 15 18 21 22

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Thomas Bishop et de sa femme.
No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession:
Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, ilet No 128, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Bandin, désigné comme le No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
No 67 rue Urquhart, entre Union et Bagatelle—Résidence retirée de la rue.
Succession de Jacques Duplessis.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,715.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 décembre 1889, pour compte de la dite succession—
Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant partie du lot 226 de l'ilet 28 borné par les rues Urquhart, Girod ou Villeré, Bagatelle et Union; le dit lot mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations comprennent une maison en bois retirée de la rue, ayant 4 chambres et 2 cabinets, et une petite bâtisse en bois servant d'atelier.
Termes—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant James Simcou, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 déc—22 28—4 11 18 25 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE
Mme Philippina Klotz, veuve de Nicholas Goetz, vs. Marguerite Goetz, épouse de Henry Treg, George Brandt Goetz et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,058.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1889 et signé le 12 décembre 1889, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et Pologne, formant le coin des rues Peters et Lesseps, et mesurant 40 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et façade à la rue Lesseps de 77 pieds 2 pouces.
2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et France, mesurant 43 pieds 4 pouces de face à la rue Peters 85 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Lesseps, 84 pieds 3 lignes sur le côté attenant au lot B et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, formant le coin des rues Lesseps et Peters.
3° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, dans le même district et le même ilet, désigné par la lettre B, mesurant 36 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 84 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A. 82 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue France et 36 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.
4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, désigné par la lettre "C", mesurant 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.
5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre D, situé dans le même district et ilet que les propriétés deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrites, formant l'encoignure des rues Lesseps et Chartres, et mesurant 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur la rue Chartres, puis 65 pieds sur une ligne parallèle à la rue France s'étendant vers la rue Peters, puis sur une ligne parallèle à la rue Peters, s'étendant vers la rue Lesseps, 39 pieds 11 pouces, 1 pied 10 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Lesseps s'étendant vers la rue de Chartres, puis 79 pieds 10 pouces sur une ligne de profondeur parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue Lesseps.
Le tout conformément à un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, le 21 août 1889, annexé à un acte passé pardevant J. Numa Augustin, notaire en cette ville, en date du 26 septembre 1889.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'au paiement garantis par privilèges et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie.
Actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.
Joli cottage dans le Quatrième District.
No 166 Chemin Félicité, près Camp.
Succession de Sol. Levy.
No 28,267—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. B. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune.—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 18 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:
Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magasins, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Dreux, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face au Chemin Félicité sur une profondeur de cent cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui le divisent du lot numéro quatre et cent quatre pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne divisant du lot numéro six.
Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant à peu près sept chambres avec une partie, ou cuisine et No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magasins, près des lignes de chars des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit à un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance, en outre l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.
21 déc—21 28—jan4 11 18 25

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Francis W. Bremer.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.—No 28,677.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—LUNDI, 20 janvier 1890, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre signé le 6 janvier 1890, par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., il sera vendu au local coin Magazine et Joséphine—
Le stock de pianos, instruments de musique, accordéons, musique, etc., consistant en partie de:
2 pianos Peek.
3 pianos James & Hollstrom.
2 pianos Hallett & Cumston.
4 pianos Pleyel.
—Aussi—
1 orgue de Cruys et 1 orgue de Bentley, guitares, violons, accordéons, banjos et autres instruments de musique, tabourets de pianos, vitrine, coffre-fort en fer et autres objets mobiliers, comme par liste enregistrée dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
9 janv—9 12 20

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Sol B. Levy vs ses créanciers—No 28,952—Division A.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Sol B. Levy, soit, et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, en son étude No 23 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI 10me jour de février 1890, afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter sur son application pour sa décharge, de voter pour un syndic, et de décider sur les termes de ventes de ses biens et sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que D. C. Labat, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1890.
Signé THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 jan—3f au 10 fév

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage et deux jolis lots
Dans la partie inférieure du Sixième District.
Succession de Cæsar Jones
No 28,622—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District en date du 23 décembre 1889 et rendu dans la susdite affaire:
Deux lots de terre, Nos 3 et 4, dans l'ilet borné par les rues Delachaise, Amélie, Freret et Locust, mesurant chaque 30 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Delachaise, 30 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Amélie, par les profondeurs suivantes, à savoir: 122 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Freret, 119 pieds 5 pouces sur leur ligne de division et 115 pieds 2 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté de la rue Locust, ensemble avec un joli cottage contenant ... chambres, citerne, hangar, etc.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.
Acte de vente pardevant J. Zacharie Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 déc—25 28—jan 4 11 17 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Placements Magnifiques
En propriétés de choix. Immeubles recherchés par le commerce et payant un beau loyer, résidences, etc., Magasins bien construits dans le style de l'architecture moderne, résidences élégantes, propriétés donnant un beau revenu.
Nos 307, 309, 311, 313, 315 et 312 rue Bienville, formant les trois encoignures de la rue Derbigny, et No 63 rue Derbigny, entre Bienville et Conti.
Succession de Peter Grieff.
No 21,547—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 décembre 1889 rendu dans l'affaire de succession ci dessus, les propriétés de valeur suivantes:
1° Cette splendide propriété admirablement propre pour emplacement d'affaires et pour résidence. No. 307 et 309 rue Bienville, coin N. E. de la rue Derbigny, dans l'ilet borné par les rues Conti et Liberté; elle est construite dans le style moderne et ornée d'une élégante vérandah en fer sur les deux rues. Le No 309 forme le coin et est disposé pour un grand magasin avec bar; il y a au rez-de-chaussée un vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher parfaitement éclairés, chambres et 4 chambres bien dans le deuxième étage. Aussi, grand entrepôt, construction à deux étages dans le fond, grande écurie et une chambre en bas, balcon et trois chambres au premier. Loyer $720 par an. Le No 307 est disposé pour une résidence les salons sont séparés par des arches; il y a une salle à manger, une cuisine, une chambre à bain, avec vestibule au rez-de-chaussée, cour, deux grandes citernes, hydrant et gaz; l'allée du fond s'ouvre sur la rue Derbigny. La propriété rapporte $300 par an. Les lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Derbigny et entre lignes parallèles; ils sont désignés comme lots 23 et 24 de l'ilet 47, sur un plan fait par J. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire. Solidement construit, complètement neuve, ayant une fort belle apparence, située sur une large avenue et dans un excellent quartier, le magasin sera toujours assuré d'un large patronage. La résidence adjacente, à deux étages, est à la fois confortable et d'un bon rapport. Voilà l'occasion d'un excellent placement.
2° L'attrayante maison moderne à deux étages, avec magasin, No 311 rue Bienville, coin nord-est de la rue Derbigny dans le carré d'ilet borné par les rues Conti et Romain, ayant un magasin bien installé, corridor à escalier, salle à manger et cuisine au-dessous, corridor, galeries devant et derrière, salon et 3 chambres à coucher au dessus, dans le ... principal, et chambres à domestiques dans une bâtisse à 2 étages détachée derrière, grande citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain mesure 18 pieds de façade rue Bienville, sur 107 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et de façade rue Derbigny. La bâtisse est solidement construite, est attrayante et bien située pour un commerce au détail quel qu'il soit; elle offre de faire l'attention des marchands entreprenans.
3° Les jolies maisons de résidence modernes, à deux étages, 313 et 315 rue Bienville, dans le même carré d'ilet attenant à la propriété ci-dessus décrite, chacune ayant des salons doubles, corridors à escaliers, office, chambre à manger et cuisine au-dessous, corridor, galeries devant et derrière, 4 chambres à coucher confortables, cabinets, cabinet d'aisance au-dessus, un grenier à hauteur d'homme, et chambres à domestiques dans une bâtisse séparée à 2 étages à l'arrière des maisons, citerne à chaque maison. Le terrain mesure 22 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété a une apparence excellente et est confortable et bien disposée. Ces maisons sont louées à un locataire qui est et les a payés pendant ... elles le sont dans le moment $360 chaque par an. Elles sont un excellent état et un meilleur placement d'argent ne saurait être désiré.
Les propriétés ici décrites en second et en troisième lieux consistent en ... deux terrains désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 17me jour de juillet 1819 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire.
4° Le cottage double à un étage avec mansarde et produisant un revenu avec maisons de dépendances à deux étages, Nos 312 et 312 1/2 rue Bienville, coin sud-est de la rue Derbigny dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne et Douane, ayant un grand sous-sol avec la devanture est sur chaque rue, 4 chambres en bas et galerie; 2 chambres dans l'attic et 4 chambres dans la bâtisse à deux étages de l'arrière, et latrines, allée intérieure, donnant rue Bienville, etc. Le terrain mesure, d'après la lettre B sur un plan de J. A. D'Hemécourt, sous-voyer, en date du 26 décembre 1866 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 12 mai 1884 et formant le coin des rues Bienville et Derbigny, et entre lignes parallèles, et une partie du terrain, soit 2 pieds 4 pouces font face à la rue Bienville de côté le plus près de la rue Claiborne, sur une profondeur de 34 pieds de la rue Bienville, non compris avec une allée en commun avec propriété voisine, en vertu d'un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, en cette ville, le 15 mars 1884. Les propriétés ... toujours été occupées, rapportant $25 par mois. Les ... propriétés ... en-semble $23 ... de commerce et un placement d'argent qui n'a ... manqué de bien rapporter.
5° Le propriété en bois productive, No 63 rue Derbigny, entre les rues Bienville et Conti, (carré d'ilet borné par les rues Bienville et Conti), consistant de quatre bâtisses doubles détachées ayant ensemble 8 chambres avec auvent et terrasses, avec avec vitrines devant, allées, latrines, citernes, 3 citernes, grande cour, etc. Le tout rapportant $20 par mois. Le terrain mesure, au pied anglais, 25 pieds, 6 lignes de façade rue Derbigny sur 145 pieds, 6 pouces de profondeur, désigné comme lot No 52 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. La propriété est située dans une localité peuplée et est toujours louée.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant André Hero, notaire.
24 déc—24 28—janv 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bons Placements Productifs.
Bons emplacements et résidences confortables près du marché Tremé et
De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la
Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre.
Mme Artemise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.
No 27,680—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus.
1° Le magnifique magasin en briques à deux étages, avec résidence, coin nord-ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre et Villeré, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur 66 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté de la ligne, vers la rue Villeré et ayant la servitude en commun avec la propriété ci-dessous décrite en second, des lieux d'aisances et de la citerne, bâtis à l'arrière et sur la ligne divisant les dites propriétés. Les améliorations consistent en une magnifique bâtisse en briques à deux étages, faisant un immense magasin et buvette, vestibule d'escalier, grand entrepôt dans le, etc., au rez-de-chaussée, et belles galeries sur le devant, et cinq chambres, comprenant salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, cabinet, etc., au premier, galerie à l'arrière, plate-forme, citerne, hydrant etc.; occupé comme grocerie et buvette, rapportant $180 par an. Un site magnifique pour affaires en pleine activité.
2° La magnifique résidence moderne avec magasin, en bois, à deux étages, coin sud-ouest de rues St-Pierre et Marais, dans les mêmes district et ilet et touchant à la propriété ci-dessus décrite dans le fond, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 31 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Marais, et 32 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Villeré, et ayant l'usage en commun, avec la propriété ci-dessus premièrement décrite, des lieux d'aisance et d'une citerne qui se trouvent dans le fond sur la ligne divisant les deux dites propriétés. Cette élégante maison de résidence avec magasin, bien bâtie, comprend un grand magasin, couloir à escalier, un corridor et quatre beaux appartements au-dessus avec de grandes et confortables galeries donnant sur les deux rues, est louée jusqu'au 1er décembre 1890 à raison de $360 par an.
Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Tremé, de brasseries, de scieries et de grandes industries le long du Vieux Bassin, et sont situées par conséquent de manière à les rendre désirables soit pour les occuper ou en dériver un revenu profitable. Elles sont solidement construites et rapporteront de bons loyers.
3° La jolie et confortable résidence en briques à deux étages, No 255 rue St-Pierre, entre les rues Claiborne et Robertson (ilet borné par la rue Orléans) contenant quatre chambres, vestibule et galerie dans la maison principale, quatre chambres au dessus des cuisines, corridor, citerne, cour pavée, etc. Le lot mesure 18 pieds 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds 2 pouces 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, et sur la ligne vers la rue Robertson une première profondeur de 28 pieds 7 pouces, puis courant et s'ouvrant obliquement 17 pieds 7 pouces, puis une seconde ligne de profondeur de 14 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle il mesure 20 pieds 3 pouces de largeur. En bonne condition, confortable et située dans un voisinage populaire, la bâtisse est agréable et bien disposée. Pour plus de détails des dimensions voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le balance à un et deux ans avec 8 pour cent par an d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Geo. W. Beering, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
...jan—3 11 18 25—fév 1er à date.

[illegible]